

# REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

Tous les élèves inscrits dans l'établissement se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

## **Règles d'hygiène et de sécurité et tenue vestimentaire pour cours pratique:**

Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à forts talons) et le jour de l'examen pratique. Les élèves sont tenus : de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)

## **Consignes de sécurité :**

Ne pas se balancer sur les chaises, ne pas courir, ne pas se bousculer .

## **Accès aux locaux :**

Les locaux répondent aux normes handicapés, les issues de secours sont signalées par des blocs lumineux et correspondent à la porte d'entrée de l'auto école.

## **Organisation des cours théoriques et pratiques :**

En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 45 à 50 minutes de conduite effective / 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite. Les cours obligatoires de code seront le jeudi entre 17h et 19h et le samedi matin de 10h à 12h

**Moyens pédagogiques :** Peugeot 208, boîtier de code, prepacode.

**Assiduité aux cours de code et suivi :** L'assiduité aux séances de code est suivie grâce au boîtier de code remis au candidat. Le suivi du niveau est contrôlé chez eux grâce à prepacode. ( le candidat doit être présent au moins à une séance sur les trois )

**Comportement des candidats :** Respecter le matériel et les locaux, Respecter les autres élèves sans discrimination aucune .

## **Sanctions :**

**Tout comportement violent ou irrespectueux envers le personnel ou l'inspecteur du permis de conduire donne lieu à une restitution du dossier.**

## **Règlement des leçons :**

Toute leçon non décommandée 48h ouvrable à l'avance sans motif valable avec justificatif (certificat médical ou autre ) sera facturée. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau et/ou au téléphone avec confirmation de la secrétaire ou de la gérante. Les heures de conduite sont à régler heure par heure. Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compte n'est pas réglé une semaine avant la date de l'examen.

Le présent règlement entre en application dès la signature du contrat.